



Deux successions à 1 mois d'intervale

Par **aud22**, le **06/07/2015** à **09:28**

Bonjour.

Mon beau-père est décédé il y a 5 semaines et ma belle-mère tout juste 1 semaine. Je voudrais savoir comment se passe la succession pour mon mari qui est le seul héritier : hérite t'il de ses parents ou dans un premier temps de son père puis , dans un deuxième temps , de sa mère ? J'imagine que dans le deuxième cas des frais seront encore imputés au deuxième héritage , est-il possible dans diminué le coût le cas échéant ?

Merci.

Par **domat**, le **06/07/2015** à **11:00**

bjr,

les successions se traitent chronologiquement.

au décès de votre beau-père héritent votre belle-mère et votre mari, puis au décès de votre belle-mère hérite votre mari.

en l'absence de biens immobiliers, le recours à un notaire n'est pas obligatoire, la déclaration de succession au trésor public (si elle est nécessaire) peut être faite par un héritier. vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F80.xhtml>

cdt